



SYNTHESE NATIONALE DES PRELEVEMENTS A LA CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

Saison 2016-2017

Prélèvements des anatidés et rallidés

Jean-Pierre ARNAUDUC*

Matthieu GUILLEMAIN***

Mathieu BOOS**,

Corentin LELOUP*,

Février 2020

* Fédération Nationale des Chasseurs

** Naturaconst@

*** Office Français de la Biodiversité

SYNTHESE NATIONALE DES PRELEVEMENTS A LA CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

Saison 2016-2017

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2005 modifiant celui du 21 janvier 2004, la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage publient chaque année un bilan des prélèvements réalisés par la chasse de nuit en France.

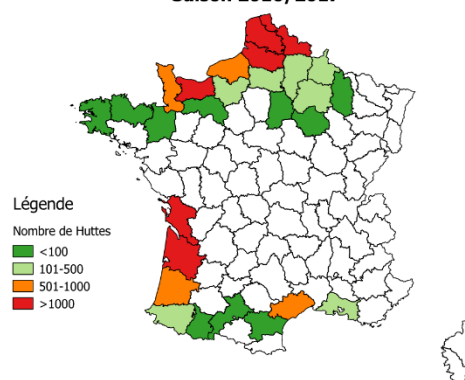
Ce rapport présente les prélèvements nationaux réalisés à partir des installations immatriculées pour la chasse de nuit, pour la saison 2016-2017, qui sont tenues réglementairement de renvoyer leurs tableaux.

Cette saison a été marquée par un automne contrasté avec une chaleur record durant la première quinzaine de septembre et un record de faible pluviométrie sur 3 mois de juillet à septembre. (METEO FRANCE, 2017).

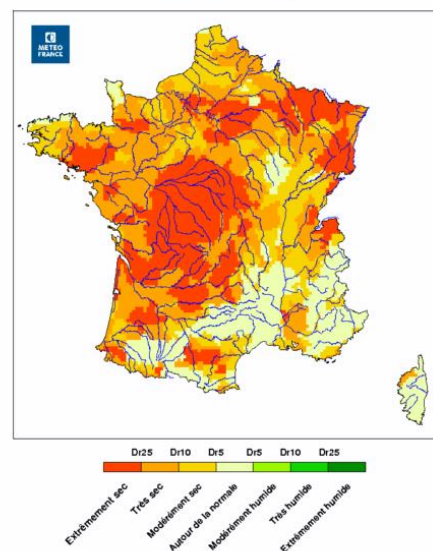
L'hiver 2016-2017 a été marqué par un déficit de pluviométrie exceptionnel et des températures très contrastées au fil des mois. Les températures ont été de saison en décembre puis hivernales durant le mois de janvier avec deux épisodes de froid. A partir du 12 janvier 2017, la neige a recouvert le quart nord-est de la France pendant quelques jours, suspendant la chasse de certaines espèces gibier, notamment des oiseaux.

Le 20 janvier, la cellule nationale «Gel prolongé» est déclenchée jusqu'au 27 janvier. L'épisode de froid a entraîné des conditions très difficiles et une désertion principalement des zones humides intérieures de l'Est et du Nord-est de la France, à l'exception des eaux courantes (fleuves et rivières) où ils ont pu se maintenir. Dans la plupart des autres régions, le gel a entraîné une concentration des oiseaux dans les rares parties d'eau libres restantes. Au sud du pays, où certains oiseaux semblent avoir pu trouver refuge, le dégel a eu lieu rapidement (METEO FRANCE, 2017, ONCFS).

Carte du Nombre de Huttes en France Saison 2016/2017



Déficit de précipitations sur 3 mois (juillet à septembre 2016) (référence 1981-2010)



Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse n'ont pas fait l'objet de modifications (sauf pour la chasse des oies, où la chasse a été pratiquée jusqu'au 6 février). Cette année, le premier samedi d'août correspondait au 8 août. La chasse de tous les canards a fermé au 31 janvier 2017 (sauf les canards marins au 10/02/2017).

Le document de suivi des prélèvements (carnet de prélèvement – chasse de nuit au gibier d'eau (hutte) a été réédité pour les saisons 2015/2016 et 2016/2017 sans changement majeur par rapport à l'édition de 2013/2014.

RESULTATS

Participation des Fédérations Départementales des Chasseurs

Comme la saison précédente, les 27 fédérations ont transmis leurs données concernant les prélèvements d'anatidés et des rallidés à la chasse de nuit, bien qu'avec un retard important pour certaines d'entre-elles. Après redéveloppement de l'application de gestion des données issues des carnets de chasse de nuit (mise en service : mars 2015) et vérification de l'historique, l'intégration des données externes de toutes les FDC a été possible et privilégiée.

La synthèse annuelle présentée ici repose sur les données stockées en base nationale en date du 14/10/2019. Au cours de la saison 2016/2017, 10412 carnets ont été distribués et 8875 carnets ont été retournés et analysés. Le taux de retour des carnets est d'environ 85 %. Il ne faut pas oublier que ne pas renvoyer un tableau nul ou avec des faibles prélèvements est contre-productif car il conduit à surestimer le prélèvement total.

Le différentiel entre le nombre de huttes immatriculées et le nombre de carnets distribués vient du fait que les Fédérations Départementales des Chasseurs n'envoient pas de carnet aux huttes connus pour avoir été abandonnées.

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre total de huttes déclarées :	15123	15123	15123
Nombre de carnets distribués :	11984	12454	10412
Nombre de carnet retournés :	8687	8873	8775
Nombre de huttes déclarées non chassées :	2654	2763	2753
Nombre de huttes déclarées chassées (avec ou sans prélèvement) :	6033	6110	6022
Nombre de huttes déclarant au moins un prélèvement :	5963	5953	5964

Détails des prélèvements sur le Domaine Public Maritime

Tableau 1 : Prélèvements mensuels et par espèce réalisés sur le Domaine Public Maritime (DPM)

Prélèvements sur le DPM Saison 2016/2017	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total général	%
Sarcelle d'hiver	2850	5586	7722	7411	1963	3305	(-)	28837	46,94%
Canard Colvert	1631	794	630	511	362	391	(-)	4319	7,03%
Canard Souchet	1074	1341	1250	1203	410	538	(-)	5816	9,47%
Canard Siffleur	74	1442	5606	5360	1099	959	(-)	14540	23,67%
Canard Chipeau	91	141	226	618	224	212	(-)	1512	2,46%
Canard Pilet	54	557	1503	1199	178	221	(-)	3712	6,04%
Foule Macroule	200	202	217	154	51	62	(-)	886	1,44%
Oie Cendrée	5	2	88	245	22	140	17	519	0,84%
Fuligule Milouin	33	55	59	80	28	54	(-)	309	0,50%
Fuligule Morillon	24	26	48	107	35	25	(-)	265	0,43%
Sarcelle d'été	159	55	38	8	4	2	(-)	266	0,43%
Oie Rieuse	1	3	201	43	48	104	(-)	400	0,65%
Nette Rousse	1	6	1	1	2	0	(-)	11	0,02%
Oie des Moissons	0	0	21	3	3	5	(-)	32	0,05%
Total général	6197	10210	17610	16943	4429	6018	17	61430	100,00%

(-) : chasse de cette espèce fermée avant le 1^{er} février 2017

Pour la saison 2016-2017, les dates de fermeture de la chasse au gibier d'eau sont similaires à celles de la saison 2015-2016 (cf. tableau ANNEXE), sauf pour ce qui concerne la fermeture retardée en 2017 de la chasse aux oies.

La sarcelle d'été hivernant majoritairement en Afrique, il peut être surprenant d'avoir quelques prélèvements anecdotiques de l'espèce entre novembre 2016 et janvier 2017 (14), mais ils ne représentent que 5% des tableaux déclarés de sarcelle d'été et 0,05 % du total de sarcelles (hiver + été) de la saison. Entre outre l'hivernage de cette espèce dans notre pays semble de moins en moins anecdotique, comme en attestent des observations ou captures régulières tout au long de l'hiver actuellement (équipe baguage ONCFS, données non publiées).

Il est à noter que, pour l'édition du carnet utilisé, modèle inchangé depuis la saison 2013/2014, la ligne des prélèvements de sarcelle d'été avait été déplacée en bas de page pour être bien distinguée de la ligne pour la déclaration des prélèvements de sarcelle d'hiver (cf. copie ci-dessous).

Figure 1 : Copie d'un feuillet mensuel du carnet de prélèvement pour la chasse de nuit au gibier d'eau (édition 2013, utilisée pour les saisons 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017)

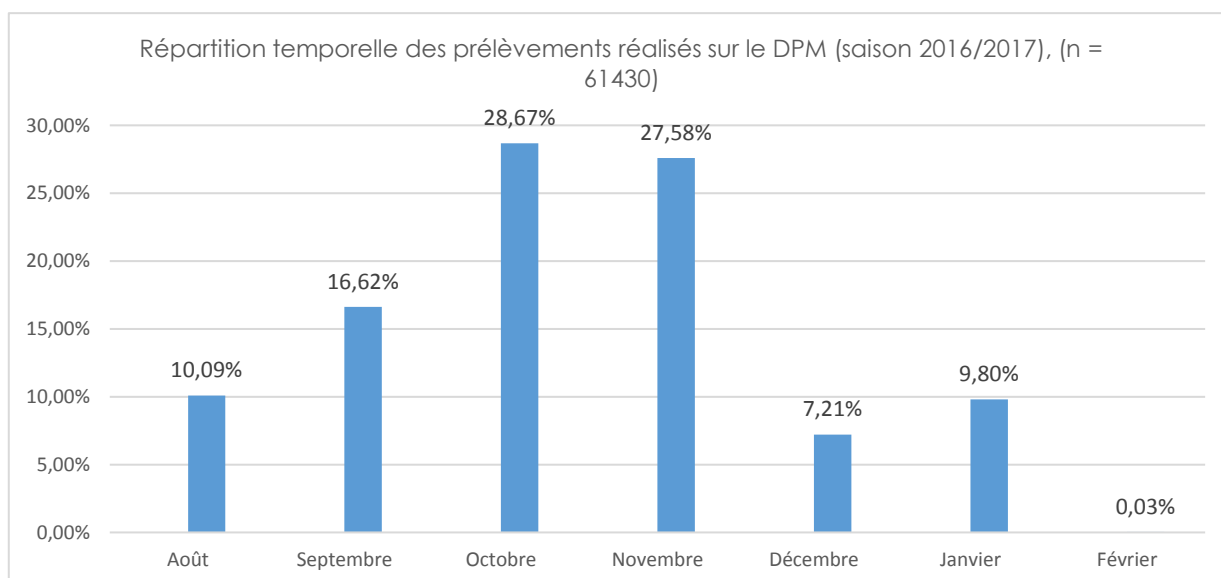


Figure 2 : Distribution des prélèvements sur le Domaine Public Maritime (n = 61430)

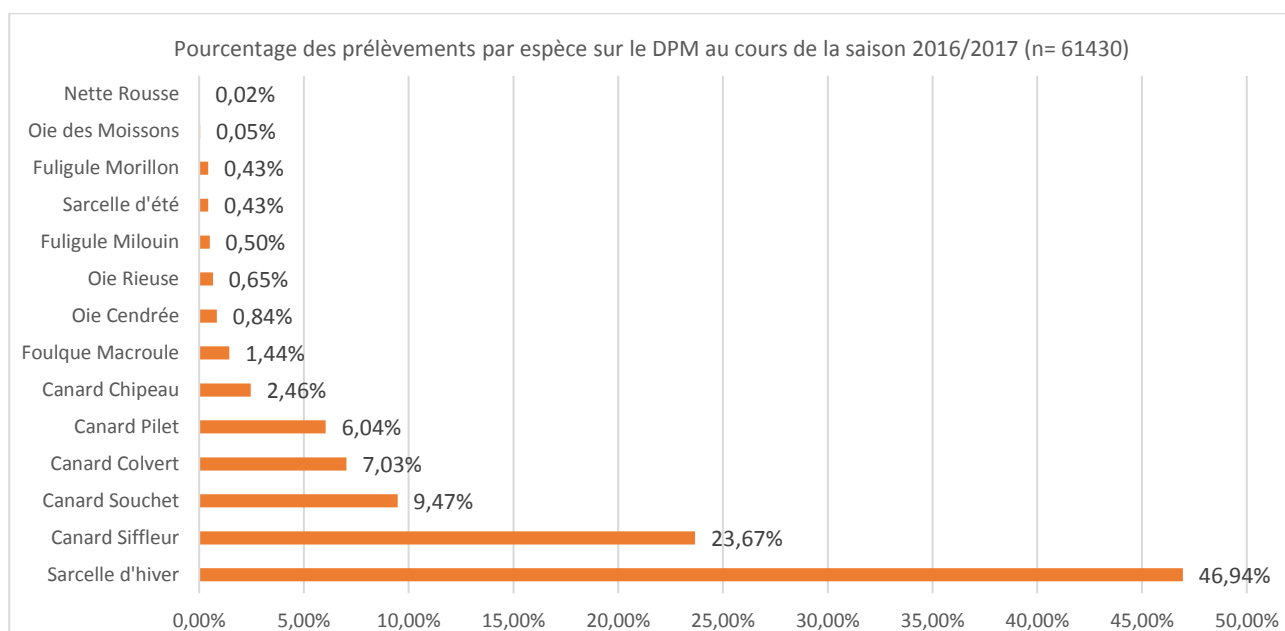


Figure 3 : Pourcentage (%) des différentes espèces prélevées sur le DPM (n = 61 430)

Détails des prélèvements sur le reste du territoire

Tableau 2 : Prélèvements mensuels et par espèce réalisés sur le reste du territoire (DT et DPF)

Prélèvements sur le DPF et le domaine terrestre Saison 2016/2017	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total général	%
Sarcelle d'hiver	7773	21282	26415	33488	15812	21897	(-)	126667	39,15%
Canard Colvert	26097	14112	9388	8474	7234	7677	(-)	72982	22,56%
Canard Souchet	3436	6737	6676	7328	3667	4246	(-)	32090	9,92%
Canard Siffleur	276	2969	12145	17076	5810	5071	(-)	43347	13,40%
Canard Chipeau	110	776	1866	5405	2803	2430	(-)	13390	4,14%
Canard Pilet	244	1434	3359	2811	957	1343	(-)	10148	3,14%
Foulque Macroule	182	1482	1512	1003	750	1226	(-)	6155	1,90%
Oie Cendrée	108	100	553	2218	383	814	182	4358	1,35%
Fuligule Milouin	63	449	904	1041	870	1089	(-)	4416	1,36%
Fuligule Morillon	13	265	747	1164	567	590	(-)	3346	1,03%
Sarcelle d'été	595	489	231	80	47	42	(-)	1484	0,46%
Oie Rieuse	6	17	1581	752	893	921	(-)	4170	1,29%
Nette Rousse	7	14	45	73	48	54	(-)	241	0,07%
Oie des Moissons	6	3	287	164	92	79	(-)	631	0,20%
Total général	38916	50129	65709	81077	39933	47479	182	323517	100,00%

De même que sur le domaine public maritime, on constate 169 prélèvements de sarcelles d'été en novembre, décembre et janvier (soit 11,4%) sur le domaine terrestre et le domaine public fluvial, qui pourraient refléter une nouvelle situation pour cette espèce.

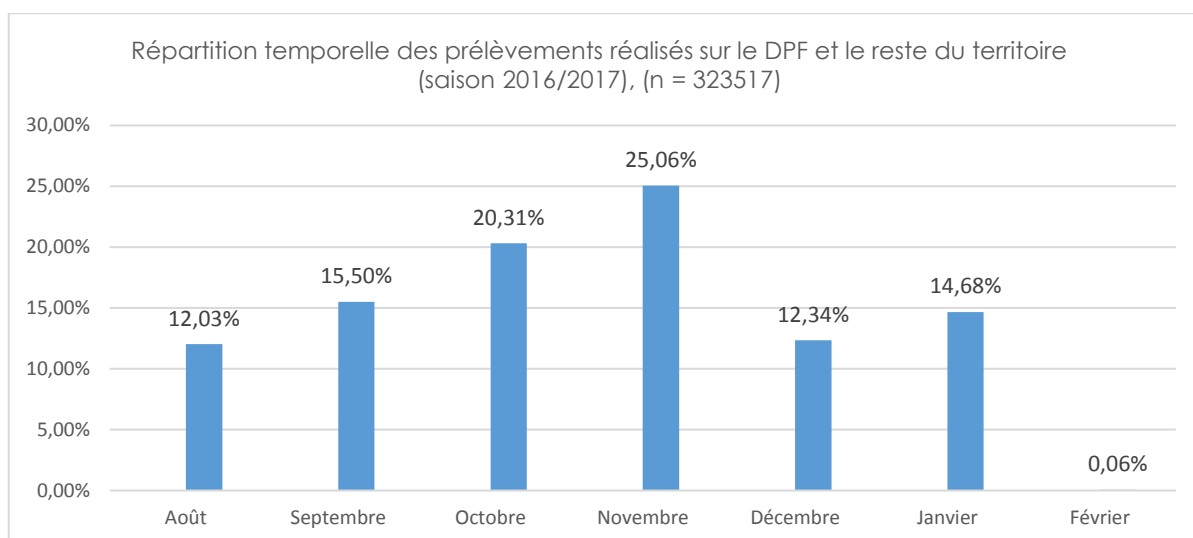


Figure 4 : Distribution des prélèvements sur le reste du territoire (n = 323 517)

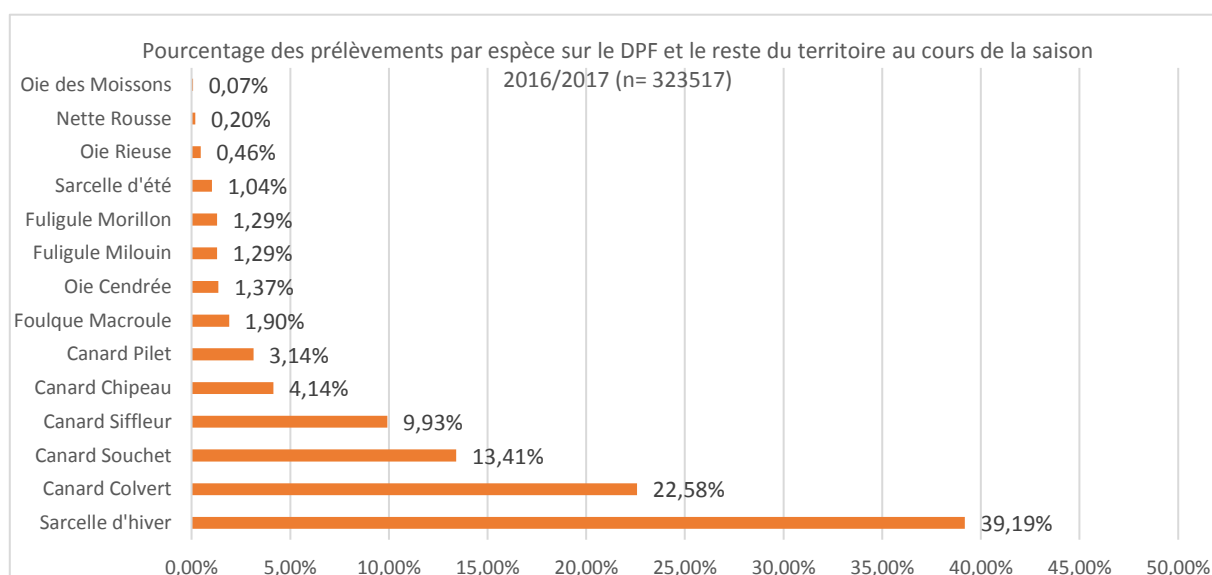


Figure 5 : Proportion (%) des différentes espèces prélevées sur le reste du territoire (n = 323 517)

DISCUSSION ET CONCLUSION

Pour la saison 2016-2017, la base de données comptabilise 384 650 prélèvements dans l'ensemble des départements où s'exerce la chasse de nuit pour les 14 espèces concernées par la synthèse.

La sarcelle d'hiver et le canard colvert restent les espèces les plus prélevées par ce mode de chasse sur le Domaine Public Fluvial et sur le reste du territoire. Toutefois, sur le Domaine Public Maritime, pour cette saison, canard siffleur et canard souchet accompagnent la sarcelle d'hiver dans les prélèvements majoritaires et le canard colvert n'arrive qu'en 4^e position. Ces 4 espèces représentent 87.13% du tableau de chasse de nuit pour les 14 espèces concernées.

Enfin, il convient de souligner l'important travail réalisé par les FDC mettant fidèlement en œuvre la collecte de ces données année après année qui s'avère d'un intérêt majeur pour la gestion des populations de gibier d'eau. L'harmonisation des systèmes de saisie montre ici tout son intérêt.

Contact des auteurs :

cleloup@chasseurdefrance.com

jparnauduc@chasseurdefrance.com

matthieu.guillemain@ofb.gouv.fr

REFERENCES

METEO FRANCE. (2019, 10 14). *Bilan climatique de l'année 2016*. Récupéré sur www.meteofrance.fr: <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2016/bilan-climatique-de-l-annee-2016>

METEO FRANCE. (2019, 10 14). *Bilan climatique de l'année 2017*. Récupéré sur www.meteofrance.fr: <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2017/bilan-climatique-de-l-annee-2017>

ANNEXE – DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE DES ANATIDES ET RALLIDES POUR LA SAISON 2016-2017

SAISON 2016/2017	ESPECE	OUVERTURE			FERMETURE
		DPM façade atlantique & territoires associés	AUTRE (cf. L426-6 du CE)	CAS GENERAL	
Canard de surface	Canard colvert	06/08/2016	21/08/2016 (15/08/2016 ¹)	générale	31/01/2017
	Canard chipeau	06/08/2016	21/08/2016 (15/08/2016 ¹)	15/09/2016	31/01/2017
	Canard pilet	06/08/2016	21/08/2016 (15/08/2016 ¹)	générale	31/01/2017
	Canard siffleur	06/08/2016	21/08/2016 (15/08/2016 ¹)	générale	31/01/2017
	Canard souchet	06/08/2016	21/08/2016 (15/08/2016 ¹)	générale	31/01/2017
	Sarcelle d'été	06/08/2016	21/08/2016 (15/08/2016 ¹)	générale	31/01/2017
	Sarcelle d'hiver	06/08/2016	21/08/2016 (15/08/2016 ¹)	générale	31/01/2017
Canards Marins	Fuligule milouinan	06/08/2016	21/08/2016	générale	10/02/2017 ³
	Eider à duvet	06/08/2016	21/08/2016	générale	10/02/2017 ³
	Harelda de Miquelon	06/08/2016	21/08/2016	générale	10/02/2017 ³
	Macreuse noire	06/08/2016	21/08/2016	générale	10/02/2017 ³
	Macreuse brune	06/08/2016	21/08/2016	générale	10/02/2017 ³
Canards Plongeurs	Fuligule milouin	06/08/2016	15/09/2016 (15/08/2016 ¹)	15/09/2016	31/01/2017
	Fuligule morillon	06/08/2016	15/09/2016 (15/08/2016 ¹)	15/09/2016	31/01/2017
	Garrot à œil d'or	06/08/2016	21/08/2016 (15/08/2016 ¹)	Générale ^{1b}	31/01/2017
Rallidés	Foulque macroule	06/08/2016	15/09/2016 (15/08/2016 ¹)	15/09/2016	31/01/2017
	Poule d'eau	06/08/2016	15/09/2016 (15/08/2016 ¹)	15/09/2016	31/01/2017
	Râle d'eau	06/08/2016	15/09/2016 (15/08/2016 ¹)	15/09/2016	31/01/2017
Oies	Oies cendrées	06/08/2016	21/08/2016 (15/08/2016 ¹)	générale	06/02/2017 ²
	Oies rieuses	06/08/2016	21/08/2016	générale	31/01/2017
	Oies des moissons	06/08/2016	21/08/2016	générale	31/01/2017

¹ Arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié par l'arrêté du 2 août 2012 et du 18 juillet 2013, par exception aux dispositions de l'article 2 :

Hérault

a) la chasse des **oies, des canards de surface, des canards plongeurs, des rallidés et des limicoles** (excepté le vanneau huppé) est ouverte le 15 août à 6 heures sur :

- le domaine public maritime amodié aux associations de chasse maritime (ACM) suivantes : lot 1 : ACM d'Agde à Vendres ; lot 2 : ACM du bassin de Thau ; lot 3 : ACM de Frontignan ; lot 4 : ACM de Villeneuve-lès-Maguelone ; lot 5 : ACM de l'étang de l'Or et les marais attenants à ces lots et sur les étangs et marais non asséchés, salés ou saumâtres suivants : étangs palavasiens Vic, Méjean et Grec.

b) la chasse à la foulque macroule est ouverte le premier jour de la troisième décennie d'août à 6 heures.

Gard, la chasse des **oies, des canards de surface, des canards plongeurs, des rallidés et des limicoles** (excepté le vanneau huppé) est ouverte le 15 août à 6 heures sur la partie du domaine public de l'étang de l'Or amodiée à l'Association des chasseurs et propriétaires d'Aigues-Mortes.

Dans les départements de l'Hérault et du Gard, dans les secteurs énumérés ci-dessus, l'emploi des chiens est interdit du 15 août au premier jour de la troisième décennie de ce mois.

² : Ordonnance du 6 février 2017, Ligue de Protection des oiseaux, suspension de la chasse aux oies après cette date du 06/02/17 pour le mois de février.

³ : Attention : du 1^{er} au 10 février chasse autorisée uniquement en mer (dans les limites de la mer territoriale : laisse de basse-mer jusqu'à la limite des 12 miles nautiques).

